

# Observatoire national interministériel de la sécurité routière

Louis Fernique, ONISR  
Le 9 mars 2011

## Note technique

### Objet : Les statistiques de l'accidentalité routière :

- **données brutes des « remontées rapides », estimations provisoires, résultats définitifs du Fichier BAAC.**
- **dispositifs de collecte, de contrôle qualité et de validation des bases annuelles**

A l'occasion de la publication des résultats provisoires de la sécurité routière pour l'année 2010 (en janvier 2011), on a pu lire dans les médias que les résultats définitifs de l'année seraient disponibles dès début février 2011, après expiration du fameux délai de 30 jours sur quoi se base la définition statistique en vigueur pour le décompte des personnes tuées.

Il n'en est rien. On ne passe pas de la statistique annuelle « à chaud » à la statistique annuelle définitive par le simple ajout des « tués tardifs » de décembre. Les facteurs d'écart sont multiples.

En réalité les résultats définitifs de l'année échue ne seront disponibles qu'en juin, comme chaque année. Ils reposent en effet sur une source statistique totalement distincte, bien plus fiable mais disponible nettement plus tard.

## 1. Rappel sur les deux sources statistiques

### 1.1. Résultats définitifs

**Les résultats définitifs de la sécurité routière** sont fournis par le Fichier national des accidents corporels » (encore dit « Fichier BAAC<sup>1</sup> »). Il s'agit d'une base de données comportant, pour chacun des quelques 70 000 accidents

---

<sup>1</sup> BAAC pour Bulletin d'analyse des accidents corporels de la circulation

corporels de l'année, une bonne soixantaine d'items (décrivant circonstances, voies, véhicules et usagers impliqués).

La fiche BAAC d'un accident est établie par l'unité des forces de l'ordre qui est intervenue sur le site (près de 3500 unités de terrain sont concernées). Elle est constituée le jour de l'accident puis enrichie au fur et à mesure de la disponibilité des informations.

Le fichier BAAC est consolidé par étapes et soumis à un processus de contrôle qualité et de correction à plusieurs niveaux supervisé par l'ONISR<sup>2</sup>, mobilisant notamment les observatoires départementaux de la sécurité routière (ODSR) en liaison avec les unités émettrices et parfois avec les collectivités gestionnaires de voirie : vérifications automatiques et manuelles suivies de corrections automatiques et manuelles (exigeant parfois la consultation des procès-verbaux), etc.

En l'état actuel du dispositif, le fichier BAAC d'une année donnée est arrêté par l'ONISR entre la mi-mai et la mi-juin de l'année suivante, quand les 100 ODSR ont achevé la correction de chacun des 12 paquets mensuels correspondants.

Cette base de données définitive, au fur et à mesure de son exploitation sous la responsabilité de l'ONISR, donne lieu à diverses formes de publication. C'est notamment le cas du « Bilan annuel de la sécurité routière », mis en ligne à l'automne suivant, qui offre une somme d'analyses élaborées, avec mise en regard de données exogènes : par exemple sur l'exposition au risque routier (parcs de véhicules, trafics) ou en termes de comparaisons internationales.

*Le fichier BAAC contribue hautement – depuis plus de 60 ans- à l'analyse approfondie des phénomènes d'insécurité routière en vue d'éclairer la décision publique au niveaux national et local (ciblage des gisements, pré- et post-évaluation des politiques). Il alimente également la recherche en accidentologie, dans le même but, ainsi que l'établissement des doctrines techniques dans le domaine de la sécurité routière.*

*Les résultats définitifs tirés du Fichier BAAC sont conformes aux standards et définitions statistiques retenues depuis 2004 dans le cadre de l'Union européenne, notamment la définition du « tué à 30 jours ». Ces données sont versées aux banques de données internationales dont la France est partie prenante, notamment UE, OCDE et OMS).*

*Le fichier BAAC, quoique anonyme, est à accès réservé. Seuls des extractions agrégées en sont rendus publiques ou communiquées à des tiers non accrédités.*

---

<sup>2</sup> Le décret n°75-360 du 15 mai 1975 relatif au CISR prévoit que l'ONISR, placé auprès du délégué à la sécurité et à la circulation routières, « assure la collecte et la diffusion des informations nécessaires à la préparation et à la mise en oeuvre de la politique de sécurité routière. [...] A ce titre, il est chargé [...] de rationaliser et d'unifier la collecte des données statistiques provenant des différentes sources nationales et internationales, d'assurer leur mise en forme, leur interprétation et leur diffusion [...] »

## 1.2. Résultats provisoires

Les résultats provisoires de la sécurité routière sont publiés chaque mois par un communiqué ministériel diffusé aux médias sur la base du « Baromètre mensuel de la sécurité routière » établi par l'ONISR.

**Il s'agit ici d'estimations provisoires du total national (France métropole) des accidents corporels (A) du mois en question, et des totaux des personnes tuées (T), des blessés (B) et parmi eux des hospitalisés (H) imputables à ces accidents ;**

Ces estimations en « A, T, B, H » sont construites par extrapolation, à partir des statistiques des « remontées rapides » communiquées à l'ONISR par la Direction de la modernisation et de l'action territoriale (DMAT, Ministère de l'intérieur – MIOmCTI).

Chaque mois, ces « remontées rapides » sont consolidées par les préfetures de départements à partir des décomptes communiqués par les forces de l'ordre sur le terrain, totalement découplés du renseignement des fiches BAAC. Non traçables, arrêtées le dernier jour du mois, puis centralisées sous quelques jours<sup>3</sup>, ces remontées rapides à l'état brut (avant extrapolation) ne répondent pas aux standards et définitions statistiques européens : notamment, il s'agit de tués « connus fin de mois » et non pas de tués à 30 jours.

Ces remontées rapides brutes, détaillées par départements, comportent de plus la ventilation de la mortalité par catégories d'usagers et par macro-tranches d'âge, un niveau de détail qui n'est pas utilisé pour la production des baromètres, comme expliqué plus loin. Elles donnent aussi une ventilation par causes présumées de l'accident, mais ces données sont peu fiables..

*Les « remontées rapides » mises en place par le Ministère de l'Intérieur au cours des années 2000, répondent d'abord à un besoin interne d'indicateurs de pilotage de l'action locale confiée aux préfetures et aux forces de l'ordre.*

*Il en existe diverses séries, notamment une série de données consolidées plus tardive. Ce sont de simples indicateurs de gestion, qui n'ont pas valeur de statistique publique.*

L'ONISR tire de ces données brutes, pour son baromètre mensuel, des estimations provisoires qui visent à prédire au plus près le bilan mensuel définitif tel qu'il ressortira au final des fiches BAAC). Ce travail d'extrapolation est fondé sur la confrontation des séries antérieures (remontées rapides brutes d'une part, résultats définitifs du Fichier BAAC d'autre part) sur une période glissante de douze mois, la plus récente possible à date en fonction de la disponibilité des données BAAC. On reproduit en fait l'écart relatif constaté dans la période antérieure. Les estimations provisoires, comme les résultats définitifs, sont exprimées en tués à 30 jours, pour ce qui est de la mortalité.

---

<sup>3</sup> Généralement le 2 ou le 3 du mois suivant, selon la conjonction des fins de semaine

Attention : cette méthode d'estimation, éprouvée pour les totaux nationaux, n'est applicable ni à l'échelle départementale ni à des fractions de la mortalité (par catégories d'usagers ou par classes d'âge).

A ces échelles inférieures, vu les effectifs nettement plus faibles, on ne retrouve pas en confrontant les séries la régularité observée pour les totaux nationaux, qui seule permet de justifier la méthode et donc de garantir la qualité des estimations.

On ne peut donc leur reconnaître qu'un intérêt tout au plus indicatif : il est ainsi instructif de comparer des données départementales ou des données fractionnelles<sup>4</sup>, d'une année sur l'autre ou d'un mois au même mois un an plus tôt (de remontées rapides brutes à remontées rapides brutes), voire d'en tirer des taux d'évolution indicatifs - sous certaines conditions.

Mais la marge d'erreur peut être très importante et surtout les données brutes ne doivent pas être considérées en valeur absolue – elles sont irrémédiablement « fausses » et irréconciliables avec les données définitives du Fichier BAAC.

## 2. Les écarts structurels entre les deux sources

Bien sûr l'écart entre les données brutes des remontées rapides et les données définitives du fichier BAAC s'explique pour partie par les décès tardifs intervenus dans les 30 jours après l'accident, qui viennent incrémenter le décompte des tués connus dès la fin du mois (et réduire, par ricochet, les décomptes de blessés hospitalisés et donc de blessés). Si cela était la seule raison d'écart, l'ONISR pourrait publier des chiffres définitifs T, B et H avec un délai non pas de 30 jours mais de 45 jours (il faut compter avec la remontée d'information, qui n'est jamais instantanée). Quant au décompte des accidents (A), il serait définitif d'emblée.

Mais en fait les motifs d'écart sont multiples :

- certains, incontournables, découlent du calendrier du retour d'information avant saisie (par exemple les décisions tardives sur des déclassements, liées à la progression des enquêtes : suicides, meurtres, décès du conducteur suite à pathologie ayant précédé et provoqué l'accident, etc.),
- d'autres sont liés au manque structurel de traçabilité d'un tel système des remontées rapides (doublons, omissions et erreurs de saisie).

L'ensemble de ces facteurs aboutit à un écart significatif : par exemple pour l'effectif des tués 2008 France métropolitaine, les remontées rapides brutes étaient inférieures de 3,5% au Fichier BAAC ; et en 2009, de 4,0% (4100 au lieu de 4273).

Mais si l'on descend au niveau du département, ces écarts sont parfois bien plus consistants (jusqu'à 37% d'écart entre remontées rapides brutes et résultats finaux des BAAC, en 2009, pour un département donné). Ces écarts relatifs s'accroissent encore si l'on considère des fractions de la mortalité générale (tués

---

<sup>4</sup> par exemple l'effectif des tués motocyclistes.

par catégories d'usagers ou par tranches d'âge), et a fortiori si l'on descend pour une fraction donnée au détail par département et par mois.

### 3. Processus d'affermissement des résultats

Quand l'ONISR établit, mois par mois, ses estimations provisoires à partir des remontées rapides brutes, il opère, comme détaillé plus haut, une extrapolation qui ne porte que sur les effectifs nationaux en A, T, B et H.

On l'a vu, les chiffres définitifs d'un mois donné, eux, ne seront connus que bien plus tard au moment de l'officialisation de la base annuelle du Fichier BAAC.

Entre temps les chiffres quasi-définitifs<sup>5</sup> des premiers mois de l'année en question sont engrangés au fur et à mesure de l'affermissement de la base BAAC - et sont substitués au fur et à mesure aux estimations initiales pour le calcul des baromètres. Par exemple fin janvier 2011, nous disposions de chiffres quasi-définitifs pour les 5 premiers mois de 2010 ; elles ont été substituées aux estimations initiales à partir du baromètre de janvier (établi début février).

### 4. Qualité des estimations provisoires

- Pour 2008, l'estimation provisoire ONISR de la mortalité France métropolitaine s'était avérée inférieure de -2,0% au bilan définitif : 4189 T<sub>30j</sub> estimés contre 4275 T<sub>30j</sub> en réalité, pour un total annuel des remontées rapides « préfectures » de 4124 T<sub>[connus fin de mois]</sub>.
- Pour 2009, l'estimation provisoire ONISR de la mortalité France métropolitaine se rapprochait à -0,3% près du bilan définitif : 4262 T<sub>30j</sub> estimés contre 4273 T<sub>30j</sub> en réalité, pour un total annuel des remontées rapides « préfectures » de 4100 T<sub>[connus fin de mois]</sub>.
- Pour 2010, l'estimation provisoire ONISR de la mortalité France métropolitaine a été établie à 3994 T<sub>30j</sub>, pour un total annuel des remontées rapides « préfectures » de 3855 T<sub>[connus fin de mois]</sub>.

---

<sup>5</sup> Les chiffres « quasi-définitifs » d'un mois donné proviennent des BAAC déjà corrigés et validés par paquets mensuels par la totalité des ODSR. Ils ne sont plus susceptibles de progresser que de quelques unités au plan national dans l'éventualité d'adjonctions très tardives de fiches BAAC par les forces de l'ordre qui interviendraient avant l'arrêt officiel de la base annuelle.